



REGLEMENT DU RALLYE MOTO SECURITE ROUTIERE **DIMANCHE 27 MAI 2018**



ARTICLE 1 : Définition

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière et de la quinzaine de la sécurité routière, la C.R.S Autoroutière Est Ile-de-France organise une journée moto et sécurité intitulée « rallye moto sécurité routière du 27 mai 2018 » sur les routes seine-et-marnaise.

Cette journée s'inscrit dans une démarche de sensibilisation et de prévention à la sécurité routière des conducteurs de deux-roues. Elle se veut conviviale en découvrant le département lors d'un parcours sur route libre, ouverte à la circulation et non gardée et le strict respect du Code de la Route sera de rigueur.

Cet événement motocycliste exclut toute idée de vitesse ou de compétition.

ARTICLE 2 : Organisation et programme

Cet événement se déroulera le dimanche 27 mai 2018 de 07H30 à 18H00 au sein de la Compagnie Républicaine de Sécurité Autoroutière Est Ile-de-France sis rue de Paris à Pomponne (77) près de l'église, sous l'égide de la Préfecture de la Seine-et-Marne.

Elle est organisée conformément aux prescriptions du présent règlement auquel tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Le programme de cette journée sera composé d'un parcours d'une centaine de kilomètres sur route ouverte avec la mise en place sur le tracé de quelques ateliers permettant de vérifier et d'approfondir les connaissances liées à la pratique moto. Dans un second temps, l'évolution sur différents plateaux de maniabilité installés sur le site de la CRS permettant à chacun, de tester sa dextérité au guidon de sa machine, complété par la présence de diverses animations. L'itinéraire du parcours sera communiqué aux participants au départ de l'épreuve. Chaque postulant devra se conformer aux prescriptions du Code de la Route, des arrêtés préfectoraux et municipaux ainsi que de la législation dans son intégralité. Lors des traversées d'agglomérations, il devra faire preuve de sagesse et de la plus grande prudence.

Le non-respect des règles édictées par l'organisateur, lors des différentes épreuves de cette manifestation sera sanctionné sous forme de pénalités afin d'établir un classement.

Un classement général sera établi et englobera l'ensemble des ateliers parcourus, et à l'issue, il sera procédé à la remise des trophées. Tout récipiendaire absent verra sa récompense réattribuée au participant suivant, dans le classement établi par l'organisateur.

ARTICLE 3 : Inscriptions et engagements

Ce rallye est limité aux 120 premiers postulants inscrits.

La date limite d'inscription est fixée au vendredi 18 mai 2018, tout bulletin accompagné de son chèque parvenant au-delà de cette date ne pourra être accepté et sera par conséquent détruit sans qu'il puisse être renvoyé.

De même, aucun courrier de confirmation ne sera adressé aux candidats ; ces derniers seront joints soit par téléphone ou soit par mail exclusivement. Pour toute autre information, les sollicitants pourront prendre contact auprès du service gestionnaire au n° **01.60.94.24.69**, ou par mail à crsaeidf-smagldr-dzparis-dccrs@interieur.gouv.fr

Une participation de 10 euros (par chèque) accompagné obligatoirement du formulaire d'inscription, sera demandée à chaque concurrent. Cette participation comprend le repas méridien et le petit-déjeuner (sur site), celle-ci ne saurait être remboursée si le participant ne pouvait prendre le départ au rallye pour des raisons techniques ou administratives.

En cas de force majeure ou de sécurité, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de modifier les épreuves du rallye sans qu'aucune réclamation puisse être produite par les participants.

ARTICLE 4 : Concurrents et véhicules admis

Cette manifestation est ouverte aux seules personnes majeures qui se seront acquittées des formalités d'inscription. Les conducteurs de véhicules 2 ou 3 roues d'une cylindrée supérieure à 125 cm³ sont admis s'ils respectent les exigences administratives liées à la conduite, à l'assurance et à la conformité de l'engin au regard des lois et règlements en vigueur. Dès son arrivée, la situation administrative du pilote sera vérifiée ainsi que celle de la machine engagée et de son état. En cas de manquement à une ou plusieurs de ces prérogatives, le concurrent se verra interdire la participation à cet événement et de même, tout comportement irresponsable et dangereux émanant d'un participant, durant ce rallye, entraînera son exclusion immédiate, et ne pourra prétendre à aucune indemnisation.

ARTICLE 5 : Sécurité

Le port d'un casque et de gants homologués (CE) sont obligatoires. Il est conseillé pour des raisons évidentes de sécurité de porter également des vêtements adaptés à la pratique moto.

Est autorisée à participer aux différentes épreuves, toute motocyclette homologuée, en conformité avec les dispositions du Code de la Route, n'ayant subi aucune transformation ou modification de leurs caractéristiques
« constructeur ».

Cet événement n'est en aucun cas une course et la sécurité doit être la règle pour tous.

ARTICLE 6 : Assurance

La responsabilité envers des tiers ou de leur personne, est garantie par les propriétaires des motocyclettes eux-mêmes. A ce titre, chaque concurrent s'assurera que son assurance couvre tous dommages, susceptibles de survenir de son fait, avec sa propre machine, dans le cadre des différentes activités de ce rallye.

Par son inscription à cette manifestation, le participant s'engage à respecter le présent règlement et reconnaît implicitement avoir pris connaissance des instructions contenues dans le présent. Il dégage l'organisateur de toutes responsabilités en cas d'incident ou d'accident qu'il pourrait provoquer au cours des différentes activités et renonce à tout recours contre l'Etat et ses agents.

ARTICLE 7 : Droits à l'image

Chaque participant accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer tout ou partie de l'événement, sa participation à ce rallye moto sécurité routière quels que soient les moyens de communication existants ou non encore existants, et de les utiliser à des fins promotionnelles, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier.

Toute prise de vues ou de sons, toute photographie, toute reproduction totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage strictement privé. Tout postulant à ce rallye accepte cette disposition.



VENEZ NOMBREUX

